



michel.jouvet.01@orange.fr

Contribution de Michel JOUVET

Evolution du Conseil de développement

Après la séance de travail du 21 mai sur les perspectives d'avenir du Conseil de développement, j'ai souhaité apporter quelques précisions complémentaires.

La note globale

J'adhère à une évolution du Conseil de développement vers une université participative mais il serait utile d'en préciser le contenu.

Le renouvellement du Conseil peut se faire en permanence par des candidatures spontanées et il s'agit pour moi de personnes physiques et non pas de personnes morales. Pour autant, il serait utile de prévoir un appel à candidatures plus formalisé (auprès des adhérents des associations, par voie de presse,...), par exemple tous les 2 ans.

Je propose par ailleurs que les structures participatives existantes à l'intérieur de Nantes métropole (CID Sainte Luce - Thouaré et Mauves, Conseil de développement d'Indre, Conseil économique et social de Rezé...) soient sollicitées pour faire partie du futur Conseil et y apporter leurs contributions pour en débattre.

Faut-il exclure l'implication des associations au Conseil en tant que tel ? Je suis partisan, à minima, de leur adresser systématiquement les invitations à nos différentes conférences.

Un partenariat organisé avec l'AURAN pourrait être recherché, par exemple pour exprimer l'avis du Conseil de développement sur les conclusions études réalisées par l'agence et les approfondissements à y apporter.

Le contenu des travaux futurs

Au-delà de l'organisation du Conseil de développement, il est aussi important de commencer à réfléchir sur le contenu des travaux futurs, y compris pour proposer de les intégrer dans la future "lettre de commande" de la communauté urbaine auprès du Conseil de développement.

Ma ville demain et le futur PLU métropolitain

Le Conseil de développement a apporté une large contribution à "Ma ville demain" qui a fait l'objet d'un document d'orientation approuvé par le conseil communautaire en décembre 2012 "La Métropole que nous voulons".

L'orientation approuvée par le conseil communautaire devra maintenant être traduite dans les politiques d'urbanisme à venir, notamment à travers le futur PLU métropolitain lui aussi décidé par le conseil communautaire de décembre 2012. Ces politiques publiques constitueront l'armature de la ville de demain.

La préparation de ce futur PLU métropolitain est un sujet majeur d'une future saisine de la communauté urbaine en 2014 à préparer dès à présent. Là aussi le conseil de développement peut être une "vigie en off" de la préparation de ce PLU métropolitain avec un regard prospectif décalé. Il serait utile que l'actuel conseil de développement en mesure dès à présent les enjeux et n'attende pas 2014 pour commencer à y réfléchir.

Le "Grand Nantes" et l'aire urbaine

Le Conseil de développement a souligné que les politiques publiques devaient trouver une forte cohérence au niveau de l'aire urbaine en appelant les élus à les construire à cette échelle. Les instances citoyennes ne devraient pas attendre une commande des élus pour travailler à cette échelle. Elles devraient faire preuve d'audace pour travailler ensemble et proposer aux intercommunalités concernées de conduire des politiques ambitieuses à cette échelle. Inspirons-nous pour cela des travaux de la conférence consultative d'agglomération qui a joué, en son temps, un rôle majeur dans la structuration de l'agglomération nantaise.

Les conseils de développement du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire gagneraient à se retrouver dans cette perspective et définir entre eux quelques grandes thématiques de travail. Ils pourraient ouvrir leurs travaux à d'autres conseils de développement constitués ou en cours de constitution : le vignoble, le Pays de Retz,...

Cela pourrait-il faire l'objet d'une saisine du Pôle métropolitain en 2014 ?

L'économie et l'emploi

Au-delà des questions sociétales, il me semble prioritaire que le futur conseil de développement investisse fortement le champ de l'économie et de l'emploi car c'est la base première de la cohésion sociale indispensable de notre territoire. C'est un thème qui nécessiterait une meilleure appropriation par les membres du conseil de développement.

Il pourrait être en particulier intéressant de regarder de plus près l'évolution du tissu des emplois, l'impact et le contenu des emplois d'avenir ou des contrats de génération. C'est aussi un thème qui pourrait être une des priorités de la future université participative du conseil de développement.

Les autosaisines

L'actuel conseil de développement a peu pratiqué les autosaisines mais il est vrai que le programme de travail actuel était bien chargé. Le conseil de développement gagnerait en particulier à développer des autosaisines sur des "questions qui fâchent", par exemple la question des Roms dans la communauté urbaine, celle de la sécurité et des incivilités... Je n'oublie pas non plus l'importance des autosaisines portant sur l'évaluation des politiques publiques : PDU et chronobus, PLH...